

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS N°60/2016-2021

(AFTPU – PP5 – BHNS 1^{ère} étape ; Réaménagement de la route de Prilly ; Crédit d'ouvrage)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

la Commission chargée d'étudier le Préavis cité en titre s'est réunie le lundi 3 février à 19h30 à la salle de spectacles de Renens, ainsi que le 10 février à 19h au bâtiment administratif de Chisaz. Elle était composée des membres suivants (les suppléant-e-s ont été invité-e-s à participer aux séances, mais n'ont pas pu voter) :

CANART	Damien	(ROLC, absent le 10 février)
CARNAL	Jacques	(ROLC)
GITERA	Béatrice	(PS, suppléante)
MACCHIA	Angela	(ROLC, suppléante)
MORAZ	Ronald	(CDC)
REZSO	Tatiana	(CDC)
SCHWEIZER	Rémi	(PS, président-rapporteur)
STEINER	Jean-Pierre	(CDC)
VEILLARD	Serge	(CDC, suppléant)
WALTER	Michel	(PS)

La Municipalité était représentée par M. Rezso, Syndic, Mme Jaton et M. Mühlethaler, Municipaux, ainsi que par Mme Berlie et MM. Liaudet, Toledano et Villiger. La Commission les remercie pour leur disponibilité et les explications fournies.

1. Préambule (commun avec le rapport sur le Préavis n°59/2016-2021)

Une seule et même Commission s'est réunie, à deux reprises, pour traiter des Préavis n°59 et 60 relatifs au Bus à haut niveau de service (BHNS). Ces Préavis ont été présentés simultanément par les communes de Crissier, Renens et Prilly. Ils portent respectivement sur :

- Préavis 59 : adoption du projet routier (réaménagement de la Route de Prilly) ; levée et approbation des réponses aux oppositions ; approbation des aspects fonciers.
- Préavis 60 : approbation d'un crédit de construction d'un montant total de 11'490'000 CHF, dont 5'251'700 CHF couverts par des subventions fédérales et cantonales.

Le *Préavis 59* atteste d'une vision collective et cohérente des trois Municipalités, qui ont élaboré conjointement le projet routier. Ce projet forme donc un tout. Il a fait l'objet d'une seule mise à l'enquête, avec pour conséquence qu'un refus par l'une ou l'autre des trois communes remet en cause l'entier du projet. L'adoption du *Préavis 60*, qui traite principalement du volet financier, est conditionnée à celle du Préavis 59. Le refus d'octroyer les crédits de construction par l'une ou l'autre commune ne remet pas en cause les travaux sur les tronçons situés sur le territoire des autres communes.

Les deux séances ont permis de discuter en détail, page après page, chacun des deux Préavis. La Commission estime avoir reçu des réponses claires et circonstanciées, lui permettant de prendre une décision en connaissance de cause.

Ce rapport concerne le Préavis 60 et ne revient pas sur les considérations générales relatives au projet, déjà traitées dans le rapport relatif au Préavis 59. Il traite des thèmes suivants : montant du crédit de construction demandé et chiffrage des coûts ; modalités de financement ; planning et déroulement des travaux ; questions sur les aménagements prévus.

2. Chiffrage des coûts pour la Commune de Crissier

Le crédit de construction demandé se monte à 11'490'000 CHF. Ce montant inclut également les projets connexes relatifs à l'éclairage public, aux collecteurs EC/EU et à la vélo station au Bré (voir tableau à la p.36 du Préavis 60). Pour arriver au coût effectivement à la charge de la commune, il convient de déduire les subventions fédérales et cantonales, soit 5'251'727 CHF. Le total des coûts après déduction des subventions se monte donc à **6'238'321 CHF**¹.

Le chiffrage des coûts a été effectué sur la base des soumissions rentrées. Cela permet de donner une image fiable des coûts des travaux, basée sur les offres effectives des entreprises plutôt que sur des estimations.

Il demeure une petite incertitude si les travaux ne devaient pas débuter en 2020, ce qui pourrait être le cas si des opposant-e-s faisaient recours contre la levée de leurs oppositions et si l'effet suspensif était accordé par l'instance de recours. Les prix ne sont pas bloqués et il existerait alors un risque de majoration, en fonction de l'évolution de l'indice des prix de la construction. Le crédit demandé ne tient pas compte de ces hausses éventuelles. Dans un tel cas, il convient de noter que les subventions seraient également ajustées à la hausse.

3. Financement

Concernant le financement, les principaux éléments sont résumés à la p.37 du Préavis 60. Il est en particulier à relever que :

- Les subventions fédérales et cantonales (5'251'700 CHF) sont déjà confirmées.
- Les collecteurs EC/EU sont financés par les taxes de raccordement, à travers un prélèvement dans le fond affecté no 9280.04.
- Le giratoire de rebroussement au Bré est financé à 50% par les communes de Renens et de Prilly. C'est un arrangement satisfaisant, qui reflète les besoins des différentes parties en présence.
- La commune de Jouxens-Mézery ne participe pas au financement. Cette solution est insatisfaisante, dans la mesure où il est clair que ses habitant-e-s bénéficieront aussi de l'infrastructure. Toutefois, dans la mesure où le projet n'a aucune emprise sur le territoire de cette commune, la négociation s'est avérée délicate et n'a pas permis d'arriver à un meilleur résultat.

4. Planning et déroulement des travaux

Les travaux sont planifiés sur 30 mois (p.30 du Préavis 60). Les décisions d'adjudication ayant déjà été prises, la phase de réalisation est prête à débuter, sous réserve de l'octroi des crédits et de l'absence de recours assorti d'un effet suspensif. L'ensemble du concept a été discuté pendant plus d'une année par les trois communes, des bureaux d'ingénieurs et la Police de l'Ouest lausannois (POL). Le but est de garantir une grande efficacité en termes de calendrier, avec plusieurs équipes et plusieurs chantiers (a priori 3 ou 4) ouverts en même temps, tout en limitant au maximum les impacts sur la circulation. Les giratoires seront faits en dernière étape. Il y aura au minimum une voie en circulation dans les deux sens sur l'ensemble du tracé, en recourant à des déviations sur les voies de bus et les pistes cyclables. Un impact sur les voies de bus en site propre ne pourra pas être évité pendant la durée des travaux.

¹ La loi exige que l'on vote sur le crédit sans intégrer les subventions.

5. Questions sur les aménagements prévus

La double séance de Commission a permis, en complément aux éléments figurant dans le Préavis 60, de répondre à plusieurs questions spécifiques relatives aux aménagements prévus et à leurs impacts sur les habitudes des usagers :

- *Gestion des pics de circulation* : les aménagements prévus visent à répondre aux charges de trafic attendues (voir rapport sur le Préavis 59), y compris aux heures de pointe. Il y a évidemment des aménagements nouveaux (giratoires, feux) qui entraîneront un besoin d'adaptation des habitudes des automobilistes. Globalement toutefois, la Municipalité insiste sur le fait qu'il n'y a pas de péjoration de la situation des automobilistes. Les voies routières sont maintenues et les giratoires pourraient même contribuer à fluidifier le trafic par rapport à certains carrefours actuels.
- *Feux à l'intérieur des giratoires* (pour permettre le passage prioritaire des bus) : ce système fonctionne dans de nombreuses villes de Suisse. Le passage des bus prend une dizaine de seconde (on est loin du temps de passage du métro M1 par exemple), et n'entrave pas de manière insupportable la circulation.
- *Aménagements cyclables* : même si des concessions ont dû être faites par endroit (par ex. à l'arrêt Baumettes), la sécurité et la fonctionnalité des aménagements est globalement améliorées par rapport à la situation actuelle.
- *Vélo-station au Bré* : la construction d'une vélo-station est prévue à la future Place centrale. Son coût est intégré dans le présent Préavis, et est en partie couvert par des subventions fédérales et cantonales (voir p.33). L'objectif est que la vélo-station soit livrée en même temps que la place réaménagée. Il y aura une petite station Publibike (vélos en libre-service), un espace de parcage vélo sécurisé (vélo-station), ainsi que des places pour les vélos (barres avec un accès libre).

6. Prise de position de la Commission

Compte tenu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier le Préavis n°60/2016-2021 vous propose, à l'unanimité moins une abstention, d'accepter le Préavis tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 29 février 2020
Pour la Commission



Rémi Schweizer
Président-rapporteur